

**Le contexte d'intervention concerne uniquement les
enfants de moins de 36 mois**

➤ **FICHES TECHNIQUES A ET B**

Fiche technique A – Réalisation d'un soin du quotidien

Fiche technique B – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages

- Les fiches techniques A et B doivent être rédigées **en deux exemplaires**
- Les fiches techniques A et B doivent porter sur une situation réelle vécue lors d'une expérience professionnelle **auprès des enfants de moins de 36 mois.**
Elles doivent obligatoirement s'appuyer sur des faits réels.
- La rédaction des fiches doit obligatoirement être en lien avec votre expérience professionnelle.
- Le candidat est invité à conserver un troisième exemplaire et à l'apporter le jour de l'épreuve.

Consignes et conseils de présentation de vos fiches techniques A et B :

- ✓ Chaque fiche ne doit pas excéder un recto/verso
- ✓ Il est demandé d'utiliser les modèles mis en ligne sur ce site
- ✓ La mise en forme (police, taille des caractères, couleurs, photos...) est libre.
- ✓ Votre nom de naissance suivi du nom d'épouse, prénom et date de naissance doivent apparaître sur l'entête de chaque fiche



Vous ne serez pas autorisé(e) à passer l'épreuve EP1 dans les cas suivants :

- Si une ou les 2 fiches portent sur des enfants **de + de 36 mois**,
- Si vous ne retournez qu'une seule des 2 fiches
- Si vous retournez les fiches A et B après la date du 2 mars 2026, cachet de la Poste faisant foi
- Si une ou vos 2 fiches techniques EP1 A et EP1B ne sont pas rédigées ou sont identiques

La mention NV (non valide) sera indiquée sur l'épreuve EP1 et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.

Pour rappel : vos fiches techniques A et B ne sont pas notées, seule votre prestation orale l'est.